Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260407-2630_SEC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à 20 heures , le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Christopher POTILLION donne pouvoir à Charlotte BRIZARD

Absent(s) excusé(s) : POTILLION Christopher

Secrétaire de séance : CHEVALIER Denis

Date de convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Délibération n° 26/30 : Désignation d'un référent à la sécurité routière pour la commune

Objet :Référent pour la sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière constitue un des axes prioritaires des politiques publiques menées depuis 2002. Grâce aux efforts et à la mobilisation d'un nombre croissant d'acteurs institutionnels et partenaires associatifs, la baisse du nombre d'accidents et de personnes tuées sur les routes dans le département est significative.
Il convient de pérenniser et d'améliorer encore les résultats obtenus.
L'association des maires d'Ille et Vilaine ainsi que l'ensemble des élus sont des partenaires privilégiés de la politique de sécurité routière et sont directement concernés.
De plus, le maire a la possibilité d'agir dans de nombreux champs de compétence très larges, comme par exemple : l'infrastructure routière, l'éducation, l'urbanisme et l'action en tant qu'employeurs.

Afin de nous aider à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, il est proposé de désigner, au sein du conseil municipal, un élu référent sécurité routière.
Il aura un rôle transversal pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans nos champs d'intervention, mais également pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour l'ensemble de nos habitants.

Vu le renouvellement du conseil municipal le 20 mars 2026,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal, en date du 20 mars 2026,constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260407-2630_SEC-DE

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de désigner ROHAUT Yannick , élu référent sécurité routière pour la commune de Le Vivier sur Mer.

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 07/04/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole,

Le secrétaire de séance, CHEVALIER Denis,

MAIRIE DE LE VIVIER-SUR-MER
Ille-et-Vilaine